

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un du mois de janvier à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 15 janvier 2021 s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle Lamoricière, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Catherine MORCEL donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Nicolas GILLIER donne pouvoir à Vanessa BROCHARD.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Catherine BROCHARD est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Le PV et le CR du Conseil municipal du 17 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité sans remarques.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – SYDELA – Modification des statuts

Martial RICHARD explique que deux points nécessitent la modification des statuts du SYDELA :

- L'adhésion de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ

Question adoptée à l'unanimité

2 – Acquisition de parcelle

Daniel BONNET explique que la commune se porte acquéreur d'une parcelle située dans un « Secteur de projet en attente d'aménagement global » selon identification du Plan local d'urbanisme (PLU).

Daniel BONNET explique que le prix proposé pour la parcelle d'une superficie de 185 m² est de 5 500 €. Il explique qu'en raison de la faible surface une dérogation est accordée sur la réalisation d'études géotechniques préalables à la vente.

André LEBRETON demande s'il s'agit de la dernière parcelle disponible sur le secteur.

Daniel BONNET précise qu'il reste encore deux parcelles non acquises.

Madame le MAIRE précise que la mairie est dans un processus d'acquisition à l'amiable de ces petites parcelles car le secteur est bien identifié dans le PLU.

Question adoptée à l'unanimité

3 – Groupement de commandes - Contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et équipements publics - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes – signature convention

Martial RICHARD explique que la commune doit décider de sa participation à des groupements de commandes organisés au niveau de la Communauté d'Agglomération. Il précise que le coordonnateur de ces groupements de commandes n'est pas toujours l'Agglomération. Pour le groupement de commandes « Contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et équipements publics » le coordonnateur est la commune de La Planche.

Martial RICHARD explique que pour lancer le groupement des commandes chaque commune délibère et signe une convention d'adhésion. A l'issue de la procédure, chaque commune signe le marché pour les prestations qui la concernent.

Madame le MAIRE explique que les groupements de commandes permettent d'être plus efficace dans la procédure d'achat et de réduire les coûts de passation. Aussi, les groupements des commandes permettent souvent de réduire les coûts des prestations par rapport à un achat indépendant de la commune.

Madame le MAIRE présente pour rappel les marchés en cours issus de groupements de commandes avec la Communauté d'Agglomération et avec le Sydela.

Madame le MAIRE dit que pour la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'attribution elle a la candidature de Vincent AIRIAU au poste de titulaire

Sylvain MOULET propose sa candidature au poste de suppléant

Question adoptée avec :

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Catherine MORCEL, Nicolas GILLIER, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET, Évelyne RAULET, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION d'André LEBRETON

4– Groupement de commandes 2021-2025 - Curage de fossés – autorisation de signature de convention

Martial RICHARD présente le groupement de commandes qui concerne le marché de curage de fossés pour la période 2021-2025. Le groupement de commandes est coordonné par la Communauté d'Agglomération.

André LEBRETON demande si la consultation concerne toute l'Agglomération.

Martial RICHARD dit que le marché est composé d'un seul lot intégrant les voiries communautaires et communales. Il précise que chaque commune détermine les linéaires à traiter.

Madame le MAIRE dit que pour la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'attribution sont candidats :

Martial RICHARD en tant que titulaire

Vincent AIRIAU en tant que suppléant

Question adoptée à l'unanimité

5– Groupements de commandes 2021-2025 - Fauchage, élagage des dépendances vertes – autorisation de signature convention

Martial RICHARD présente ce groupement de commandes qui est divisé en deux lots représentant deux secteurs.

Madame le MAIRE dit que pour la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'attribution sont candidats :

Martial RICHARD en tant que titulaire

Vincent AIRIAU en tant que suppléant

Question adoptée à l'unanimité

6 - Avenant de prolongation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Madame le MAIRE explique que la médiation préalable obligatoire a été créée par la loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016, à titre expérimental pour une durée de 4 ans. Le Centre de Gestion de Loire Atlantique avait lancé l'expérimentation et la commune avait adhéré à la convention par délibération du 18 juin 2018. Le Centre de Gestion propose de prolonger d'un an cette expérimentation.

Madame le MAIRE dit que l'adhésion à cette Convention permet de s'appuyer sur le dispositif de médiation en cas de conflit.

André LEBRETON demande si le dispositif fonctionne bien.

Madame le MAIRE précise que pendant cette première phase d'expérimentation il n'y a pas eu de conflit nécessitant de l'activer pour Vieilleville.

Vanessa BROCHARD demande si le dispositif pourrait être élargi.

A la demande de Madame le MAIRE, la directrice générale des services présente précise que l'objectif des dispositifs de médiation est d'alléger les tribunaux si le conflit peut trouver une solution sans aller jusqu'au contentieux. Dans d'autres domaines juridiques le recours à la médiation a déjà été rendu obligatoire.

Question adoptée à l'unanimité

7 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises au titre des délégations consenties au Maire.

Sylvain MOULET demande pourquoi le remplacement du variateur de la hotte du restaurant scolaire de l'école Paul-Emile-Victor n'a pas été commandé à une entreprise de la commune.

Madame le MAIRE précise que le prestataire est celui qui a installé l'équipement

Sylvain MOULET demande des précisions concernant le recours gracieux déposé

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'un recours déposé contre le Permis de construire déposé par l'aménageur Podelhia et qu'il n'y a pas d'autres précisions à apporter à ce stade de la procédure.

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.